

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 9 : une administration plus innovante</b>	<b>A9</b>
<b>Information géographique régionale</b>	<b>344</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2313-1, L4211-1 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, volet thématique « Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement - transition numérique », signé le 25 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention de 390 000 € à Territoire d'énergie Mayenne pour la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur une partie du territoire de la Mayenne à Territoire d'énergie Mayenne,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 390 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Territoire d'énergie Mayenne relative à la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur une partie du territoire de la Mayenne, telle que figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 220 000 € pour la mise en œuvre de plateformes de services pour la diffusion du jumeau numérique sur le territoire régional.

D'ATTRIBUER

une subvention de 160 000 € à l'Université de Nantes pour la réalisation d'une campagne, pour l'année 2022, d'acquisition de données topographiques et bathymétriques hautes résolutions sur le littoral des Pays de la Loire dans le cadre des activités de l'Observatoire des Risques Côtiers (OR2C),

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 160 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a horizontal line through it, followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs